Devenez médecin de santé publique au service des forces armées

Le médecin de santé publique participe au défi permanent du Service de Santé des Armées (SSA) : la protection de la santé des forces.

Le métier de médecin de santé publique militaire



Analyse et action

Il observe, analyse et agit au profit de toute la population des militaires dont il a une vision globale en tout temps et en tout lieu. Il mesure les besoins en évaluant l'état de santé des militaires et propose des plans d'action en santé puis mesure leur efficacité. Ainsi, il donne aux militaires où qu'ils soient, les moyens d'assurer un meilleur contrôle sur leur santé en mettant en place des actions de prévention et de promotion.



Expertise

Il anticipe et évalue en permanence les risques, dangers et menaces biologiques, chimiques et radiologiques dans le but d'aider les états-majors et les médecins à préserver la capacité opérationnelle des forces partout où elles sont engagées. Il participe à des projets de recherche clinique en partenariat avec d'autres composantes du SSA.



Innovation

Il coordonne le développement de systèmes d'information et d'outils numériques modernes au profit des professionnels de santé et de leurs patients militaires tout en garantissant la confidentialité et la cyber sécurité.





Missions en France et à l'étranger

Il réalise des missions de lutte antivectorielle afin de limiter les maladies à transmission vectorielle et les nuisances au sein des forces en métropole et en opération. Le médecin de santé publique est également amené à collaborer avec des instances militaires et civiles, internationales (OTAN) et universitaires (UMR).

Il mène des investigations lors de la survenue d'épidémie, d'évènement de santé grave ou inattendu. Le médecin de santé publique est toujours prêt à intervenir dans les opérations et crises sanitaires.







Devenez médecin de santé publique



Conditions d'accès

- Être de nationalité française ;
- Être titulaire d'un diplôme de spécialiste de santé publique ;
- Disposer d'un casier judiciaire vierge ;
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/ JDC):
- Être reconnu apte médicalement.

Nous contacter

- www.defense.gouv.fr/sante
- sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr
- Rendez-vous sur MyJobGlasses pour discuter avec un professionnel du Service de santé des armées.





Les aspects pratiques et avantages

- → Recrutement sous statut militaire contractuel;
- Contrat à durée déterminée :
- **Formation militaire** initiale:
- → 45 jours de congés par an ;
- → Logement : accès possible au parc immobilier du ministère des armées ;
- → Carte de réduction SNCF 75%;
- → Carte famille SNCF -25%;
- Indemnités et primes évolutives selon activités opérationnelles et composition familiale.

Prêt à servir la nation?

